

Délibération DEL-CC-2024-088a

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Extrait du Registre des Délibérations

MARDI 14 MAI 2024

AU POLE ENVIRONNEMENT, RUE LAVOISIER A SAINT-PORCHAIRE (BRESSUIRE)

Le quatorze mai deux mille vingt-quatre, à 18h00, le Conseil Communautaire s'est réuni au Pôle Environnement, rue Lavoisier à Saint-Porchaire (BRESSUIRE), sous la présidence de Emmanuelle MENARD, Présidente de séance.

Membres : 75 – Quorum : 38

**Présents (58)** : Emmanuelle MENARD, Claude POUSIN, Johnny BROSSEAU, Nicole COTILLON, André GUILLERMIC, Marie JARRY, Jérôme BARON, Pascal LAGOGUEE, Gilles PETRAUD, François MARY, Philippe ROBIN, Dany GRELLIER, Yves CHOUTEAU, Pierre BUREAU, Anne-Marie REVEAU, Cécile VRIGNAUD, Claire PAULIC, Dominique REGNIER, Serge BOUJU, Sébastien GRELLIER, Joël BARRAUD, Jean Claude METAIS, Christine SOULARD, Philippe AUDUREAU, Anne-Marie BARBIER, Sylvie BAZANTAY, Florence BAZZOLI, Sophie BESNARD, Bruno BODIN, Jean-Pierre BODIN, André BOISSONNOT, Bernard CARTIER, Armelle CASSIN, Yannick CHARRIER, Pascale FERCHAUD, Jean-Baptiste FORTIN, Jean-Paul GODET, Catherine GONNORD, Aurélie GREGOIRE, Jean-Jacques GROLLEAU, Jean-Louis LOGEAS, Vincent MAROT, Patricia MIMAULT, Jean-François MOREAU, Nathalie MOREAU, Roland MOREAU, Pierre MORIN, Stéphane NIORT, Maryse NOURISSON-ENOND, Karine PIED, Denis PRISSET, Sylvie RENAUDIN, Rodolphe ROUE, Corinne TAILLEFAIT, Dominique TRICOT, Patricia TURPEAU, Véronique VILLEMONTAIX, Patricia YOU

**Pouvoirs (9)** : Thierry MAROLLEAU pouvoir à Maryse NOURISSON-ENOND, Bérangère BAZANTAY pouvoir à Jean-François MOREAU, Jean-Marc BERNARD pouvoir à Dominique REGNIER, Nathalie BERNARD pouvoir à Serge BOUJU, Marie-Line BOTTON pouvoir à Jean-Pierre BODIN, Julie COUTOIS pouvoir à Jérôme BARON, Claudine GRELLIER pouvoir à Bernard CARTIER, Emmanuelle HERBRETEAU pouvoir à Roland MOREAU, Rachel MERLET pouvoir à Johnny BROSSEAU

**Absents (17)** : Pierre-Yves MAROLLEAU, Jean-Yves BILHEU, Thierry MAROLLEAU, Bérangère BAZANTAY, Jacques BELIARD, Jean-Marc BERNARD, Nathalie BERNARD, Marie-Line BOTTON, Julie COUTOIS, Stéphanie FILLON, Pascal GABILY, Marie GAUVRIT, Claudine GRELLIER, Emmanuelle HERBRETEAU, Etienne HUCAULT, Odile LIOUSRI-DROCHON, Rachel MERLET

**Date de convocation** : 08-05-2024

**Secrétaire de séance** : Monsieur André GUILLERMIC

## FINANCES

### **Budget Annexe Régie à autonomie financière Pescalis SPIC : Approbation du compte administratif 2023 et affectation des résultats**

**Vu** le du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1612.12 et L2121-14 ;

**Vu** l'avis du conseil d'exploitation de la régie à autonomie financière PESCALIS SPIC.

Comme le prévoit l'article L 2121-14 du CGCT, lors du débat sur le compte administratif un(e) président(e) de séance (autre que le président) est élu(e) par le conseil communautaire.

Monsieur le Président assiste au débat puis se retire au moment du vote.

Le compte administratif pour l'exercice 2023 a été arrêté au 31/12/2023.

Il est présenté selon la nomenclature M4.

Les résultats de l'année sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2023 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

PESCALIS-SPIC	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022 (1)	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023 (2)	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023 (3)	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023 (5=1-2+3+4)
Investissement	-69 047,93	0,00	92 414,72	0,00	23 366,79
Fonctionnement	-226 872,78	0,00	-87 752,89	0,00	-314 625,67
<b>TOTAL</b>	<b>-295 920,71</b>	<b>0,00</b>	<b>4 661,83</b>	<b>0,00</b>	<b>-291 258,88</b>

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS 2023		
<b>Fonctionnement</b>	Résultat de fonctionnement exercice 2023	-87 752,89
	Excédent ou déficit antérieur reporté	-226 872,78
	Excédent ou déficit cumulé	-314 625,67
<b>Investissement</b>	Résultat d'investissement exercice 2023	92 414,72
	Excédent ou déficit antérieur reporté	-69 047,93
	Excédent ou déficit cumulé	23 366,79
<b>RAR</b>	RAR dépenses	20 354,45
	RAR recettes	0,00
	Solde des RAR	-20 354,45
	Besoin ou excédent de financement (solde négatif ou positif)	3 012,34
<b>Affectation</b>	<b>Reprise du résultat en Investissement au R/001</b>	23 366,79
	<b>Affectation au R/1068 :</b>	0,00
	Couverture au minimum du besoin de financement ci-dessus)	
	<b>Reprise du résultat en Fonctionnement au R/002</b>	-314 625,67

**Le conseil communautaire est invité à :**

- **adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus ;**
- **arrêter les résultats définitifs 2023 tels que résumés ci-avant ;**
- **déclarer les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi ;**
- **affecter le résultat de fonctionnement 2023 comme indiqué ci-avant ;**
- **autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.**

**Après en avoir délibéré,**

**Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.**

**Cette délibération annule et remplace la délibération DEL-CC-2024-088  
certifiée exécutoire le 21 mai 2024.**

Pour extrait conforme,  
Le Président de la Communauté  
d'Agglomération du Bocage Bressuirais,  
Pierre-Yves MAROLLEAU,

Transmis en préfecture le **28 MAI 2024**

Notifié ou publié le **28 MAI 2024**

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.



*(Handwritten signature of Pierre-Yves Marolleau)*